



00000329

Dakar, le

02 MARS 2021.

LE MINISTRE,**APPEL A CANDIDATURE POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS
NATIONAUX DE RECHERCHE****PROGRAMME DE FINANCEMENT PAR MESRI-CRDI**

La Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) du Sénégal, en collaboration avec le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), annonce le lancement d'un appel à candidature pour financer des projets nationaux de recherche, dans le cadre de la phase 2 du programme de partenariat dénommé l'Initiative des Conseils Subventionnaires de la Science ou Science Granting Council Initiative (SGCI2).

❖ Objectifs du programme**🌈 Objectif principal**

Cet appel vise à sélectionner **six (06) projets nationaux** portés par des équipes de chercheurs exerçant au Sénégal, dans des institutions de recherche ou des universités publiques.

🌈 Objectifs spécifiques de cet appel :

- renforcer la collaboration entre les chercheurs Sénégalais ;
- valoriser l'utilisation des ressources naturelles ;
- développer une agriculture durable en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- promouvoir une santé globale durable.

❖ **Domaines prioritaires**

Dans le cadre de cet appel, des propositions de recherche peuvent être soumises dans les trois domaines suivants :

- **Santé globale** : maladies émergentes et ré-émergentes (Pandémie COVID-19, fièvre jaune, zoonoses...) ;
- **Energie** : gestion des ressources naturelles (pétrole, gaz) et des énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydro-électriques, etc...) ;
- **Sécurité alimentaire** : agriculture durable, sécurité sanitaire des aliments, agro-alimentaire, ...

❖ **Qui peut postuler ?**

Le candidat qui postule au financement doit être un enseignant-chercheur ou un chercheur Sénégalais de haut niveau, rattaché à :

- une université publique, ou un institut national de recherche ;
- un groupe de recherche ;
- un secteur industriel public orienté vers la Recherche-Développement ;

Pour que le projet soit éligible, il doit être :

- conduit au Sénégal, d'un niveau scientifique élevé ;
- réalisable, et pertinent pour le pays ;
- mené dans les domaines ciblés par l'appel ;
- visé et approuvé par l'institution de recherche tutelle de l'investigateur principal (IP) du projet de recherche.

N.B : Les propositions qui prennent en compte les questions de genre en intégrant dans les équipes de recherche des jeunes, et des femmes seront mieux considérées, de même que les travaux de recherche visant la promotion des couches sociales défavorisées.

❖ **Durée du projet**

- date lancement de l'appel : **lundi 01^{er} mars 2021 à 08 heures** ;
- date limite de candidature : **vendredi 30 avril 2021 à 17 heures** ;

- durée maximum d'exécution des projets : **24** (vingt-quatre) **mois** ;

❖ **Comment postuler et soumettre ?**

- Télécharger le formulaire de soumission de projets sur le site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : mesr.gouv.sn ;
- remplir tous les champs du formulaire ;
- fournir toutes les pièces justificatives ;
- envoyer tout le dossier en fichiers attachés à l'adresse : appelsn.crdi@gmail.com.

Les demandes soumises en dehors du processus de soumission édicté ne seront pas acceptées.

❖ **Informations sur le financement**

Six projets seront financés pour un montant maximum de 22.000.000 FCFA (vingt - deux millions) par projet, pour une durée de 24 mois.

❖ **Mobilisation des fonds**

Elle se fera selon les modalités du FIRST :

- 50% du budget sera versé au démarrage du projet ;
- 30% du financement sera déboursé à mi-parcours après présentation d'un rapport d'activités et financier ;
- 20% du budget après l'achèvement du projet et l'approbation du rapport final.

❖ **Décaissement des fonds**

Les fonds seront versés à l'Institution-mère à laquelle appartient l'investigateur principal coordonnateur du projet. Ils seront par la suite remis à l'équipe conformément aux modalités retenues pour le projet.

❖ **Rapport sur l'avancement du projet**

Les rapports d'avancement technique et les rapports financiers seront soumis après **six (06) mois de mise en œuvre** à la Direction du Financement, de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DFRSDT) dirigée par le Professeur Soukèye Dia TINE.

- la première tranche de budget du projet (50% de la subvention totale) sera versée lors de la passation du contrat ;

- la deuxième mobilisation de fonds (30% de la subvention totale) sera effectuée après dépôt et validation du 1^{er} rapport ;
- la troisième mobilisation de fonds (20% de la subvention totale) sera effectuée après dépôt du rapport final.

La non soumission des rapports d'une période entraînera automatiquement la suspension de la tranche de fonds subséquente et sera interprétée comme une violation du contrat.

Un rapport technique et financier final sera soumis à la DFRSDT par les investigateurs principaux (IP) à la fin du projet.

❖ **Publications des résultats obtenus**

A la fin des travaux, le responsable du projet peut publier les résultats obtenus, soit sous format électronique ou sous format papier dans des revues scientifiques nationales ou internationales. Il peut également éditer des fiches techniques et des supports audio/visuels.

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur toute publication, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, la mention : « **Ce projet a été réalisé avec l'assistance financière du CRDI et du MESRI du Sénégal, dans le cadre de la SGCI 2** ».

❖ **Informations générales**

- Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération ;
- tout candidat doit obligatoirement utiliser le formulaire de soumission de projets, en remplissant toutes les sections obligatoires ;
- les demandes qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité ne seront pas prises en compte ;
- les demandes soumises en dehors du processus de soumission ne seront pas acceptées ;
- seules les demandes visées et approuvées par les Institutions de recherche tutelles des IP seront acceptées ;
- les propositions doivent être soumises à l'adresse : appelsn.crdi@gmail.com;
- les projets seront évalués et sélectionnés par un comité d'experts désigné par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

La Direction du financement de la recherche scientifique et du développement technologique par :

- Monsieur Tafsir Babacar NDOYE : Tél : (+221) 77 523 55 13,
Email : ndoyetafsir@hotmail.fr ou
- Monsieur Alioune Badara SY : Tél : (+221) 77 224 97 30,
Email : aliouasy88@hotmail.com

